

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 30 Août 2023

Présents : B. GOUZIN. J.L. RANDON. R. POUJOL. C. MACIAS-ADICEOM. A. GOBERT.

B. BAUTOU. C. CHAUVITEAU. E. PONS. M. DIAW. M. RIEUTORD. R. ALLEXANT.

• **ADOPTION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 07 JUIN 2023.**

Aucune remarque n'étant formulée, **le conseil approuve à l'unanimité** le compte rendu de la réunion du 07 juin 2023.

• **CONVENTION HÉRAULT ÉNERGIES.**

Dans le cadre de l'opération de requalification de la rue du Foyer Communal, la commune a souhaité procéder à l'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public et de téléphonie.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer la convention ayant pour objet de définir les conditions techniques et financières pour la réalisation des travaux de l'opération projetée, précision étant faite que le reste à charge pour la commune s'élève à 115 966,87€

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de la convention avec Hérault Energies.

• **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.**

Afin de pallier les difficultés en matière d'enseignement de la natation scolaire, la C.C.V.H. a souhaité modifier ses statuts afin d'ajouter à sa compétence « Culture et Sports », la participation à l'aménagement et au fonctionnement de structures supports à la découverte du milieu aquatique et à l'apprentissage de la natation pour les élèves de cycle 1 et 2 (de la maternelle au CE2).

Le conseil approuve à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault telle que proposée.

• **CONVENTION ENEDIS.**

La convention proposée a pour objet la mise à disposition d'ENEDIS, d'un terrain de 15 m² située sur la parcelle « les Mayerens », afin d'y installer un poste de transformation électrique et tous ses accessoires.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour la signature de la convention de mise à disposition au profit d'ENEDIS.

- **ADOPTION M57.**

Comme il avait été évoqué lors de précédentes réunion du conseil, la nomenclature budgétaire et comptable M57 sera généralisée à toutes les catégories de collectivités locales au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil est donc appelé à se prononcer sur l'adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et sur l'application de cette norme comptable à tous les budgets de la commune.

Le conseil à l'unanimité autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune de Jonquières à compter du 1^{er} janvier 2024.

- **QUAI TRANSFERT COLLECTE DES DÉCHETS SYNDICAT CENTRE HÉRAULT.**

Le nouveau schéma directeur de la collecte approuvé par les élus du Syndicat Centre Hérault sera déployé progressivement à compter de l'automne 2023.

Afin de permettre l'organisation de cette nouvelle collecte et d'optimiser ses coûts de fonctionnement, le territoire se trouve dans l'obligation de se doter d'un quai de transfert.

À l'échelle du territoire l'emplacement le plus pertinent pour implanter ce dispositif se situe sur la commune de Saint Félix de Lodez, à proximité des axes autoroutiers.

Le conseil municipal de Saint Félix de Lodez s'est prononcé le 19 décembre 2022 en faveur de l'accueil de cet équipement sur sa commune sous réserve que cet aménagement ne vienne pas en déduction du droit à construire défini dans le projet de PLU actuellement à l'étude.

Après une discussion sur les éventuelles nuisances olfactives et l'impact paysager d'un tel équipement le conseil est invité à prendre acte en faveur de la création d'un quai de transfert des déchets sur la commune de Saint Félix de Lodez.

Le conseil à la majorité prend acte en faveur de la création du quai de transfert.

- **RAPPORT SYNDICAT CENTRE HÉRAULT 2022.**

En 2022, le Syndicat Centre Hérault a préparé l'avenir en anticipant la fin de l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non dangereux (ISDND). C'est sur ce site que sont enfouis le contenu des bacs gris et les déchets non recyclables provenant des neuf déchèteries. L'autorisation préfectorale de continuer à l'exploiter pendant 9 ans a été délivrée fin décembre. Celle-ci s'accompagne de contraintes et particulièrement de diminuer chaque année la quantité de déchets enfouis, et ce malgré un

accroissement de la population sur le territoire. Ce défi perdurera puisqu'à la fermeture de l'ISDND fin 2031, les déchets résiduels devront alors être exportés vers d'autres territoires, ce qui sera encore plus coûteux.

Quelques chiffres en résumé :

- 86 kg par habitant collectés dans les points tris
- 575 kg par habitant de déchets résiduels
- 8277 tonnes traitées sur la plateforme de compostage et 3558 tonnes vendues.

Le conseil prend acte du rapport 2022 du syndicat Centre Hérault.

• **LISTES ÉLECTORALES.**

Conformément aux dispositions du code électoral, la commission de contrôle des listes électorales est renouvelée tous les 3 ans. Les membres de cette commission ayant été désignés en 2020, il convient de procéder à leur renouvellement.

À l'unanimité, le Conseil désigne :

Manon DIAW (titulaire) et Amandine GOBERT (suppléante).

et propose aux autorités compétentes la liste suivante :

Philippe ALRIC, Bernard BAUTOU, Audrey JULIEN, Jean-François JULLIEN, Marie-Chantal MURCIA, Bernard OLLIER.

pour choisir le délégué de l'administration à cette commission.

• **QUESTIONS DIVERSES**

Les travaux de rénovation du terrain de tennis débuteront dans une quinzaine de jours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 00.